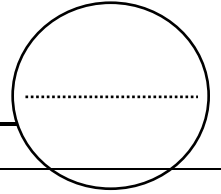




PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD

À la séance extraordinaire du Conseil municipal tenue le 20 avril 2020 à compter de 18h30. La séance du conseil se tient à huis clos, par visioconférence et téléconférence.

Sont présent(e)s par visioconférence et téléconférence :

M. Drew Somerville, maire;
M. Normand Lussier, conseiller n° 1;
M. Luc Guérin, conseiller n° 2;
M. Christopher Hill, conseiller n° 3;
M. Roy Catto, conseiller n° 4;
M. Howard Silverman, conseiller n° 5;
Mme Lucie Bourdon, conseillère n° 6;

Sont absents :

Est également présente par visioconférence :

Andréane Gravel, Directrice générale et secrétaire-trésorière

VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

À 18h30 M. Drew Somerville, président d'assemblée, déclare la séance ouverte après vérification du quorum. Un constat est fait par l'ensemble des membres du conseil à l'effet qu'ils ont bien reçu l'avis de convocation pour cette séance extraordinaire.

2040-04-109

1 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé et résolu à l'unanimité par les membres du conseil de Village de Hemmingford d'accepter l'ordre du jour tel que déposé.

2040-04-110

2 - MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA SURVEILLANCE DE CHANTIER AVEC CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX DE LA RUE CHAMPLAIN

ATTENDU que la Municipalité est à la recherche de professionnels pour la surveillance de chantier avec contrôle qualitatif des matériaux pour la réalisation de ses travaux d'infrastructures de la rue Champlain;

ATTENDU qu'il y a lieu de former un comité de sélection pour l'analyse des offres reçues;

ATTENDU qu'il y a lieu de déterminer les critères d'évaluation et de pondération sur lesquels seront jugées les offres de services reçues;

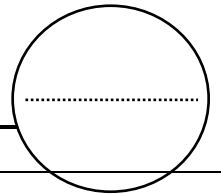
ATTENDU qu'il y a lieu de lancer un appel d'offres public sur le SEAO afin qu'une firme soit retenue pour la réalisation de dudit mandat;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers du Village de Hemmingford :

1. Que la direction générale forme un comité de sélection pour l'analyse des offres reçues ;
2. D'établir que les offres soumises soient évaluées en fonction de la grille d'évaluation suivante :



PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



GRILLE D'ÉVALUATION

CRITÈRES D'ÉVALUATION		VALEUR	NOTE
1.0 LA FIRME			
1	Profil du soumissionnaire	10	
2	Expérience générale et particulière du candidat proposé pour être le responsable du mandat	30	
3	Organisation et composition de l'équipe	25	
4	Échéancier de travail et présentation des livrables	25	
5	Qualité de l'offre de service	10	
POINTAGE INTÉRIMAIRE POUR LA PARTIE QUALITATIVE			

- De lancer un appel d'offres public sur le SEAO afin de mandater une firme apte à fournir les services requis pour la surveillance des travaux d'infrastructures et le contrôle qualitatif des matériaux de la rue Champlain.

ADOPTÉE

2040-04-111

3 - MANDAT À LA MRC DES JARDINS-DE-NAPIERVILLE - APPEL D'OFFRES REGROUPÉ POUR LE CONTRAT DE COLLECTE, TRANSPORT ET TRAITEMENT DES MATIÈRES RECYCLABLES

ATTENDU QUE la Municipalité du Village de Hemmingford a reçu une proposition de la MRC des Jardins-de-Napierville de préparer, en son nom et au nom des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour le contrat de COLLECTE, TRANSPORT ET TRAITEMENT DES MATIÈRES RECYCLABLES advenant le cas où le contrat de collecte, transport et traitement des matières recyclables en cours venait à être résilié.

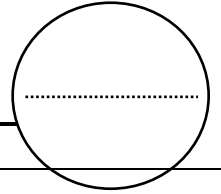
ATTENDU QUE l'article 14.3 et suivants du Code municipal :

- Permet à une municipalité de conclure une entente avec une autre municipalité, dans le but de demander des soumissions pour l'adjudication de contrats.
- Précise que si le pouvoir de présenter une demande de soumissions est ainsi délégué, l'acceptation d'une soumission par le délégataire lie chaque délégant envers le soumissionnaire.

ATTENDU QUE la Municipalité désire participer à cet achat regroupé pour l'adjudication du CONTRAT DE COLLECTE, TRANSPORT ET TRAITEMENT DES MATIÈRES RECYCLABLES



PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers du Village de Hemmingford :

QUE la Municipalité confie, à la MRC des Jardins-de-Napierville, le mandat de procéder, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, au processus d'appel d'offres visant à adjudger un contrat d'achat regroupé POUR LE CONTRAT DE COLLECTE, TRANSPORT ET TRAITEMENT DES MATIÈRES RECYCLABLES pour 3 ans, plus deux années optionnelles aux mêmes termes et conditions;

QUE pour permettre à la MRC des Jardins-de-Napierville de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité s'engage à fournir à la MRC des Jardins-de-Napierville les informations requises;

QUE la Municipalité confie, à la MRC des Jardins-de-Napierville, la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées. De ce fait, la Municipalité accepte que le contractant sera déterminé suite à l'analyse des soumissions par la MRC.

QUE si la MRC des Jardins-de-Napierville adjudge un contrat, la Municipalité s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjudgé;

QU'UN exemplaire de la présente résolution soit transmis à la MRC des Jardins-de-Napierville.

ADOPTÉE

Monsieur le conseiller Luc Guérin déclare avoir un intérêt pécuniaire dans le prochain dossier et se retire de cette discussion.

2040-04-112

4-NOMINATION DU REPRÉSENTANT DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DU HAUT-RICHELIEU

Attendu que Madame Andréane Gravel Directrice générale a été nommée comme représentante de l'OMH en attendant que le règlement 304-1 modifiant le règlement concernant la rémunération des élus et le remboursement des dépenses soit adopté ;

Attendu que Le règlement 304-1 a été adopté à la séance ordinaire du 7 avril 2020 et est entré en vigueur par avis public le 14 avril 2020 ;

Attendu que Notre Municipalité détient un (1) siège sur le conseil d'administration permanent de l'Office municipal d'habitation du Haut-Richelieu ;

Attendu que Le conseiller Luc Guérin se propose pour être le représentant ;

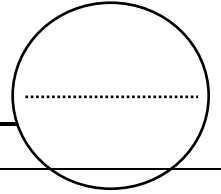
En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers que la municipalité du Village de Hemmingford nomme Monsieur Luc Guérin comme représentant au conseil d'administration permanent de l'Office municipal d'habitation du Haut-Richelieu.

ADOPTÉE

Monsieur le conseiller Luc Guérin réintègre la séance du conseil.



PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



PÉRIODE DE QUESTIONS

2040-04-113

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé et résolu à l'unanimité par les membres du conseil du Village de Hemmingford que la séance est levée à 18h38.

ADOPTÉE

Drew Somerville, Maire
Maire.

Andréane Gravel
Directrice générale et Secr.-très.

Je, Drew Somerville, maire de la Municipalité du Village de Hemmingford, signe pour approbation, toutes les résolutions adoptées à la séance extraordinaire tenue le 20 avril 2020.
